



# CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

## PROCÈS VERBAL

### Nombre de membres

En exercice : 15

A l'ouverture de séance :  
9

Présents : 14

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Mode de scrutin :  
ordinaire à main levée

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-six septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 20/09/2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand.

**En exercice :** LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, DELABARRE Sylviane, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, PASQUER Claudie, FELLOUS Frédéric, LONGCÔTÉ Yves, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie

**Absent(s) excusé(s) :** PERIGNON Christophe

**Pouvoirs :** PERIGNON Christophe donne pouvoir à FELLOUS Frédéric  
Secrétaire de séance nommé : GAUDAIRE Jean-François

Le maire a ouvert la séance à 19h11 et a invité le conseil municipal à désigner le secrétaire de séance. M. BRUNET Thierry a été choisi à l'unanimité.

### **PRÉSENTATION DU BILAN ÉNERGÉTIQUE 2023**

Madame MONGE, conseillère collectivité de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC), est intervenue en début de séance pour présenter le bilan de la consommation énergétique du patrimoine communal 2023.

DUVAL Sabine, VAUDIN Karine et PASQUER Claudie ont rejoint la séance.

### **2024-064 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

*Rapporteur :* LEGENDRE B.

Le Maire a rappelé les décisions prises lors de la séance précédente et a invité le conseil municipal à approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26/09/2024

### **2024-065 : MODERNISATION DE LA VOIE PUBLIQUE**

*Rapporteur :* LEGENDRE B.

L'entreprise LEHAGRE TP a été retenue pour réaliser les travaux de modernisation de la voirie publique.

Un devis a été réalisé concernant le Point à Temps Automatique (P.A.T.A), et conclu un poids P.A.T.A de 7 tonnes pour un montant total de 11 700,00 € TTC pour l'ensemble des travaux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

VALIDE le devis de l'entreprise LEHAGRE TP pour un P.A.T.A. de 7 tonnes, pour un montant de 11 700,00 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le devis.

AUTORISE le Maire à procéder à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Intervention des élus :

- Le Maire informe le conseil municipal qu'il est prévu au budget 2024 un poids de 4 tonnes et non de 7 tonnes. Si le devis est accepté et signé, alors une décision modificative devra être créée. Cette décision modificative sera abordée dans une prochaine séance.

## **2024-066 : CRÉATION DE POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

*Rapporteur : LEGENDRE B.*

Le Maire rappelle au conseil municipal le besoin d'un agent technique supplémentaire pendant les périodes de printemps et d'été aux espaces verts. C'est en cette période que le besoin d'entretien est plus important.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'Adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison d'une forte augmentation du besoin de personnel aux espaces verts pendant les saisons chaudes (printemps, été),

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi temporaire au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet avec **une durée hebdomadaire de 16 heures**, soit 16/35 h, pour le poste d'agent polyvalent des services techniques, à compter du **01/03/2025, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30/09/2025.**

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint technique territorial, premier échelon.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

VALIDE la création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 16 heures hebdomadaires, du 01/03/2025 au 30/09/2025, avec une rémunération équivalente au premier échelon du grade d'Adjoint technique territorial.

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement d'un agent sur ce poste,

AUTORISE Le Maire à procéder aux formalités administratives liées à ce recrutement.

## **2024-067 : CONVENTION POUR LE CONTRÔLE DES APPAREILS DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE**

*Rapporteur : LEGENDRE B., DELABARRE S.*

La prestation de service de service de contrôle des appareils de défense incendie se termine à la fin de l'année 2024.

La SAUR a proposé une nouvelle convention pour l'année 2025. Cette convention résume les missions suivantes :

- Une mesure de débit et de pression effectuée tous les 3 ans sur l'ensemble du parc sur les poteaux, puisards et bouches incendie.
- L'entretien des poteaux et bouches d'incendie effectué tous les 3 ans, sur l'ensemble du parc sur les points suivants :
  - vérification du fonctionnement mécanique
  - vérification du fonctionnement du système de vidange avec intervention dans le cadre de travaux à la demande de la commune
- Un rapport annuel mis à disposition tous les 31 décembre de chaque année
- La possibilité d'avoir des interventions non programmées à la demande de la commune

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

VALIDE le renouvellement de la convention pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie pour l'année 2025.

AUTORISE Le Maire à signer la présente convention.

AUTORISE le Maire à exécuter les démarches nécessaires après validation de la présente convention.

FELLOUS Frédéric a rejoint la séance.

## **2024-068 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES VOIES ET CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE**

Rapporteur : *LEGENDRE B.*

Vu l'article 102 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (dite loi « 3DS ») a introduit un mécanisme permettant à la commune de recenser ses chemins ruraux (codifié à l'article L 161-6-1 du code rural et de la pêche maritime) après enquête publique ;

Vu le décret n° 2022-1652 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de l'enquête publique portant sur le recensement des chemins ruraux définit les modalités particulières de cette enquête (codifié aux articles R 161-11-1 à D 161-11-4 du code rural et de la pêche maritime) régie par le code de l'expropriation ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 février 2023 précisant le contenu du tableau récapitulatif du recensement des chemins ruraux (JO n° 0052 du 2 mars 2023) ;

Vu la délibération du ... décidant du recensement des chemins ruraux de la commune ;

Vu l'arrêté d'enquête publique du ... en vue recensement des chemins ruraux de la commune et de la désignation d'un commissaire enquêteur ;

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du ... au ... et a recensé les chemins ruraux suivants ;

### **Tableau récapitulatif**

*(Le tableau récapitulatif portant recensement des chemins ruraux sur le territoire de la commune mentionné à l'article L 161-6-1 comprend, pour chaque chemin*

- Indication du numéro,
- Type : chemin, impasse, tronçon, sentier,
- Désignation et le géoréférencement du point où il commence et celui où il finit,
- Longueur sur le territoire de la commune,
- Date d'affectation,
- Etat d'entretien et de conservation.

*Il peut également mentionner les informations suivantes :*

- largeur moyenne,
- Estimation de la superficie du chemin,
- Caractéristiques des tirants pour les ouvrages d'art passant sous les chemins,
- Existence de servitudes grevant le chemin,
- Existence d'un bornage.)

**Article 1er** : Le conseil municipal approuve le tableau récapitulatif des chemins ruraux ci-dessus.

**Article 2** : Le présent tableau récapitulatif est transmis au conseil départemental.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur/Madame le Maire de ... dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet (ou au sous-préfet). L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de ... dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet (ou au sous-préfet) ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

VALIDE la mise à jour du tableau récapitulatif des voies et chemins ruraux de la commune.  
AUTORISE le Maire à appliquer et exécuter la présente délibération

MARGUERITTE Valérie a rejoint la séance.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Devis modernisation de la voirie publique :

L'entreprise LEHAGRE TP a été sollicitée pour réaliser des devis de la cour de l'atelier du Service Technique. En effet, il est prévu un aménagement d'un parking du Service Technique de la commune. En première partie, un accès au Bâtiment de stockage, et en deuxième partie, la réalisation d'un parking Service Technique.

Le devis prévoit les coûts suivant :

1ère partie : accès Bâtiment de stockage : **8 305,00 € HT**

2ème partie : parking Service Technique : **21 105,00 € HT**

Soit un coût total de **29 410 € HT**, soit **35 292 € TTC**.

L'entreprise EVEN TP a également été sollicitée pour comparaison, en attente du devis.

Le conseil municipal est informé que le devis de l'entreprise LEHAGRE TP sera prévu dans le budget 2025.

### Le Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement :

Un fonds réparti entre les communes de moins de 5 000 habitants sur proposition du Conseil départemental.

En 2024, le montant du fonds à répartir est de 15 910 890 € (sommes encaissées en 2023), soit une évolution de -18,4 % par rapport à 2023.

Pour l'année 2024, le montant attribué à la commune est de 20 469 €, et se base sur les données suivantes :

Longueur de voirie en m (fiche DGF 2023)	Effort fiscal (fiche DGH 2023)	Effort fiscal plafonné	Population totale 2023	Population x Effort fiscal plafonné	Dépenses d'équipement 2022 en €
10 006	1,0547	1,0547	999	1 053,68	47 227

	Données	Valeur en point en €	Dotation en €
Longueur de voirie en mètres	10 006	0,6855463	6 860
Population x Effort fiscal plafonné	1 053,68	11,83064	12 466
Dépenses d'équipement brut en €	42 227	0,0242275	1 144
<b>TOTAL 2024</b>			<b>20 469</b>

### Notification d'une aide à l'investissement (exercice 2024)

Cette aide concerne la réhabilitation du préau de l'école publique de la commune en vue d'y héberger un accueil de loisirs pour les 3-12 ans.

Suite à la demande de la commune d'une aide financière, la Commission d'Action Sociale a décidé, lors de la séance du 10 juin 2024, d'accorder à la commune **une subvention d'investissement de 196 257 €** pour la réhabilitation du préau de l'école publique de la commune en vue d'y héberger un accueil de loisirs pour les 3-12 ans.

Aide octroyée grâce aux nouvelles dispositions nationales relatives au Fonds d'Investissement ALSH.

La mairie est en attente d'une convention de la part de la CAF qui encadre les modalités d'utilisation de cette aide.

## État d'avancement de l'opération chaufferie et réseau techniques

<b>Date souhaitée de réception des offres MOE</b>	Mise en ligne sur Megalis
<i>en cours pour mémoire</i>	réponse le 26/09/2024
<b>Consultation contrôles techniques</b>	Mise en ligne sur Megalis
<i>en cours</i>	réponse le 4/10/2024
<b>Consultation SPS</b>	Mise en ligne sur Megalis
<i>en cours</i>	réponse le 4/10/2024
<b>Consultation géotechnique</b>	Mise en ligne sur Megalis
<i>en cours</i>	réponse le 4/10/2024
<b>Consultation détection de réseaux</b>	Fait par mail auprès de trois candidats le 19/08/2024
	réponse le 4/10/2024
<b>Consultation amiante et HAP</b>	Fait par mail auprès de trois candidats le 12/08/2024
	réponse le 4/10/2024
<b>Consultation géographique</b>	Ecriture des pièces en cours, consultation cette semaine
	réponse le 4/10/2024

## QUESTIONS DIVERSES

### Engagement significatifs <4000 € HT

BERGERAL	Avoir Contrat BL connecteurs	6156	-61,34 €	-61,61 €	-61,61 € 04/12/2023
10 doigts	Fournitures classe N°1	6067	86,83 €	86,83 €	86,83 € 05/01/2024
Tangram Montess	Fournitures pédagogiques classe 1 Mme SIMON	6067	427,60 €	427,60 €	427,60 € 20/03/2024
LEROY MERLIN BE	Services techniques	2157	416,09 €	499,31 €	499,31 € 21/08/2024
CHALVEL ELEC	Cession logements Touchetta/Fresdite du bois - déplacement alim générale	2135	569,64 €	569,64 €	569,64 € 02/01/2024
VAL D'ILLE - AU	PCRS vedeur	202	800,00 €	800,00 €	800,00 € 02/01/2024
SAINTEAUBIN D'A	Participation ALSH Saint-Aubin d'Aubigné 2022	85181	910,00 €	910,00 €	910,00 € 05/01/2024
SDE	Remplacement luminaires 1410 et 1411 (6 moulin neuf)	615232	1 553,61 €	1 553,61 €	1 553,61 € 05/01/2024
ROUALT	Entretien espaces verts Lotissement Foullais et verdinerie (2 passage dans l'année)	61521	1 310,00 €	1 572,00 €	1 572,00 € 06/05/2024
CHALVEL ELEC	Eclairage LED classes école	615221	1 988,34 €	1 988,34 €	1 988,34 € 28/05/2024
SOCOTEC	Projet garderie ALSH missions SPS	231	2 200,00 €	2 640,00 €	2 640,00 € 02/01/2024
TCE INGENIERIE	Projet garderie ALSH - étude structure préau	231	2 640,00 €	2 640,00 €	2 640,00 € 02/01/2024
PL sur 2	MC projet garderie ALSH - économiste et fluides	231	4 790,85 €	5 749,02 €	3 096,11 € 02/01/2024
CHALVEL ELEC	Alarme anti intrusion en mairie	2188	2 866,35 €	3 199,62 €	3 199,62 € 11/06/2024
APOGEA	Etude de sol	231	2 950,00 €	3 540,00 €	3 540,00 € 26/08/2024
EL-ANNEZO Phil	Muret parking avenue rabine aux fouteaux	212	3 910,00 €	3 910,00 €	3 910,00 € 28/05/2024

Engagements pris au 19/09/2024.

## Agenda municipal

Date	Objet	Heure	Lieu
25/09/2024	Commission associations	18h30	Mairie
26/09/2024	Conseil municipal, présentation du bilan énergétique	19h	Mairie
01/10/2024	Commission OCUS	19h	Mairie
24/10/2024	Conseil municipal, présentation réseau de chaleur	20h	Mairie
05/12/2024	Conseil municipal	20h	Mairie

Séance clôturée à 21h18.

